

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



GUICHET D’ACTION CLIMATIQUE

ADDENDUM

AU

RAPPORT D’EVALUATION

**DU PROGRAMME D’APPUI AU SECTEUR DE L’EAU ET AU RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BURUNDI (PASEREC – PHASE 1)**

BURUNDI

CONTRE-VALEURS MONÉTAIRES

Taux de change effectif au 31 Mars 2025

Unité monétaire ¹	Équivalent
1 unité de compte	1,32870 USD
1 unité de compte	3,883.25 BIF
1 Dollar des États-Unis	2,922.59 BIF

EXERCICE FISCAL au Burundi

01-Juillet au 30 Juin

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres (lbs)
1 Kilogramme (kg)	2,20462 lb
1 mètre (m)	3.28 Pieds (pi)
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce (")
1 kilomètre (km)	0,62 mille
1 Hectare (ha)	2.471 Acres

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AB	Assainissement de Base
AEP	Approvisionnement/Adduction en Eau Potable
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AHAMR	Agence Burundaise de l'Hydraulique et de l'Assainissement en Milieu Rural
AREEN	Autorité de Régulation des secteurs de l'Eau potable et de l'Energie
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
BAD	Banque Africaine de Développement
BF	Borne-Fontaine
BGR	Institut allemand des Géosciences et des Ressources Naturelles
BIF/FBU	Franc Burundais
BP	Branchement Particulier/Privé
CAW	Climate Action Window / Guichet d'action Climatique
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CPE	Comité de Point d'Eau
DGEPA	Direction Générale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
DGEREA	Direction Générale de l'Environnement, des Ressources en Eau et de l'Assainissement
DPSHA	Direction de la Promotion de la Santé, de l'Hygiène et de l'Assainissement
DSP	Document de Stratégie-Pays
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EIES	Evaluation de l'Impact Environnemental et Social
EP	Eau Potable
EPA	Eau Potable et Assainissement
EPHA	Eau Potable, Hygiène et Assainissement
ESCON	Note de Conformité Environnementale et Sociale
FAD	Fonds africain de développement
FONIC	Fonds National d'Investissement Communal
GdB	Gouvernement du Burundi
GCA	Global Center on Adaptation
GIZ	Agence allemande de la Coopération Technique Internationale
GIRES	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
ISTEEBU	Institut des Statistiques et des Études économiques du Burundi
JMP	Programme conjoint OMS-Unicef
KFW	Banque allemande pour la Coopération financière au développement
l/hab/j	Litre par habitant et par jour
MFBPE	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
MINHEM	Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage et Pêche
MIDCSP	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
MR	Milieu Rural
MSPLS	Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida
OBuha	Office Burundais de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction
OBPE	Office Burundais de la Protection de l'Environnement
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PIB	Produit Intérieur Brut
PNCP-SS-CPE	Programme national de capitalisation de la paix, stabilité sociale et promotion de la croissance économique
PND	Plan National de Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RCE	Régie Communale de l'Eau
REGIDESO	Régie de production et distribution de l'eau et électricité au Burundi
REP	Rapport d'Evaluation de Projet
RERT	Ressources en Eau douce Renouvelables Totales
RH	Ressource Humaine
SETAG	Service Technique de l'Assainissement de Gitega
SSEPAB	Stratégie Sectorielle de l'Eau Potable et de l'Assainissement de Base
UC	Unité de compte
UE	Union Européenne
Unicef	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WASH	Eau potable, assainissement et hygiène (Water, Sanitation and Hygiene)

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME/RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom du Projet :	Addendum au Rapport d'évaluation de projet du Programme d'Appui au Secteur de L'Eau et au Renforcement de La Résilience au Changement Climatique au Burundi (PASEREC) phase 1.
Secteur (s) :	Eau et Assainissement
Bénéficiaire du don :	République du Burundi
Instrument (s) du Programme :	Guichet d'Action Climatique (CAW) du FAD 16 – sous-guichet « Adaptation »
Agence de mise en œuvre :	Agence Burundaise de l'Hydraulique de l'Assainissement en Milieu Rural (AHAMR)

PAYS ET CONTEXTE STRATÉGIQUE

Période du document de stratégie par pays :	DSP 2024-2029
Priorités du document de stratégie par pays appuyées par le Programme :	(i) Soutien aux chaînes de valeurs agricoles et à la gouvernance économique et financière pour un renforcement de la résilience de l'économie ; Le secteur de l'eau à travers l'amélioration de la gestion des eaux à des fins agricoles et pour d'autres usages domestiques et la résilience des systèmes d'eau, d'assainissement et d'hygiène face aux risques liés au changement climatique s'inscrit dans le cadre des thématiques transversales à savoir la prise en compte des questions du changement climatique et du genre en vue de renforcer les interventions de la Banque sur le pilier 1 du DSP.
Programme gouvernemental (DSRP, NPD ou équivalent) :	Le Plan National de Développement (PND) 2018-2027.
Classification du Programme :	High 5s : - Nourrir l'Afrique (1.0) - Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique (5.0) Sous-thèmes : - Inclusion et développement durable (Genre/Emplois/Climat) (1.6) - Accès à l'eau potable (5.1) - Assainissement et égouts (5.2) - Renforcement et réforme du secteur de l'Eau (5.4) - Changement climatique et croissance verte (5.16) ODD : - ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable (60%) - ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable (20%) - ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (10%) - ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (10%)
Priorité(s) de sélectivité² :	- ODD 6 (60%) - ODD 2 (20%) - ODD 3 (10%) - ODD 4 (10%)
Performance du pays et évaluation institutionnelle :	3,16 (2023)
Projets à risque dans le portefeuille de pays :	Projets à risque : 0% ; Projets épinglés pour retard de mise en œuvre : 36% (Juillet 2025)

² [Affiner l'orientation stratégique de la Banque - une proposition visant à renforcer la sélectivité de la Banque](#)

CATÉGORISATION DU PROJET

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	Catégorie 1, Date de Catégorisation : 28 April 2025
Le Projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Oui
Catégorisation des mesures de protection du climat :	Catégorie 1
Évaluation du prisme de fragilité et de résilience :	Oui
Catégorisation du système de marqueurs de genre :	Catégorie GEN 2

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD

Taux d'intérêt :	Néant	(%)
Frais de service :	Néant	(%)
Commission d'engagement :	Néant	(%)
Ténor :	Néant	[Date de début - Date de fin]
Délai :	Néant	[Date de début - Date de fin]

Source	Montant (millions d'UC)	Instrument de financement
FAD – Guichet d'action climatique (Climate Action Window)	6,25	FAD (CAW)
Co-financier Global Center on Adaptation (GCA)	0,26	
Contribution de contrepartie du Gouvernement :	1,10	
Coût total du Projet :	7.61	

1 Description du projet PRECISE

1.1. Bénéficiaires de la zone cible et de la population du Projet et autres intervenants

1. La zone cible de ce projet est alignée sur le projet d'ancrage, qui concerne sur le plan administratif, 15 communes déclinées comme suit : dans la Province de Bubanza (Rugazi, Mpanda et Gihanga) ; dans la province de Cibitoke (Murwi, Buganda, Mugina et Rugombo) ; dans la province de Rutana (Gitanga, Bukemba et Musongati) ; dans la province de Cankuzo (Gisagara et Cankuzo) ; et dans la province de Ruyigi (Ruyigi, Butaganzwa, Bweru et Gisuru). Ces localités ont été choisies après un long processus de priorisation aux regards des besoins en eau. Ainsi, la ZIP couvre la plaine de l'IMBO (Bubanza et Cibitoke) qui constitue la ceinture du choléra et la partie Est (Rutana ; Ruyigi ; Cankuzo) qui abrite une bonne partie des camps de réfugiés et constitue une zone de retour des rapatriés. La population de la ZIP avec un taux de croissance moyen de 3,0%, est estimée à 1,275,110 d'habitants (dont 50% de femmes). De manière spécifique, le projet inclura la population de 67,000 personnes déplacées et réfugiées de la RDC qui ont été accueillies sur ces sites tandis que 48,000 sont effectivement abritées dans les installations en tentes du UNHCR. Pour la composante 1, la ZIP de cette proposition tout comme celui du projet d'encrage englobe les 29 localités des provinces de Cibitoke, Bubanza, Ruyigi, Rutana et Cankuzo. La préparation des investissements structurants dans le développement agricole et dans l'accès à l'eau concernera les provinces de Gitega, Mwaro et Kayanza. La composante 2 concerne les institutions gouvernementales, l'administration décentralisée au niveaux central, provincial, communal, etc.) et les organisations communautaires en vue d'une amélioration durable de la gouvernance sectorielle et de la sécurité de l'eau.
2. L'AHAMR, l'Agence d'Exécution (AE) du programme, est responsable de l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'eau, la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre ainsi que le développement des infrastructures et du service d'eau potable en milieu rural. A cet effet, elle constitue un acteur clé du secteur, au contact permanent des populations, et est bien informée de leurs comportements, aptitudes, pratiques et besoins vis-à-vis du secteur de l'AEPHA. De ce qui précède, le PRECISE s'inscrit dans le cadre global des projets mis en œuvre par la même AE et financés par les bailleurs, notamment l'Unicef, l'UE, ENABEL, etc.

1.2. Expérience du Groupe de la Banque et leçons reflétées dans la conception

3. La conception du PRECISE repose sur une série de leçons tirées des expériences antérieures des opérations de la Banque y compris de la mise en œuvre du PASEREC phase 1 ces 12 derniers mois. Les faiblesses identifiées sont liées notamment : (i) aux retards dans le remplissage des conditions préalables pour le premier décaissement, (ii) aux lenteurs dans les procédures de passation des marchés, (iii) à la multitude des contrats qui occasionnent de lourdes tâches pour les AE et la Banque, (iv) à la faible capacité des structures bénéficiaires dans l'expression des besoins, (v) au manque de ressources humaines qualifiées pour les métiers clés de gestion du projet et de la faiblesse du dispositif de suivi évaluation de la mise en œuvre du projet en général et du suivi des exigences de sauvegarde environnementale et sociale en particulier, (vii) à l'absence des études qui occasionne des retards considérables dans la mise en œuvre du projet, ainsi que (viii) à l'instabilité des UGP.
4. La préparation de cette proposition a bénéficié des leçons des expériences mentionnées ci-dessus à travers : (i) une meilleure implication de l'AE pendant toutes les étapes d'instruction du projet pour une pleine appropriation du projet; (ii) la considération des études techniques de faisabilité et d'EIES pour la réalisation des infrastructures hydrauliques avant l'approbation du projet ; (iii) la considération d'un plan de développement des capacités sur le court et moyen termes, (iv) la rationalisation des marchés pour réduire le nombre de contrats, (v) un appui à la réalisation des études techniques et environnementale & sociales qui vont servir à la préparation des nouveaux projets, et la considération de l'assouplissement des conditions préalables au premier décaissement, (vi) le recrutement d'un personnel compétent de l'UGP sur une base concurrentielle plutôt que par nomination.

2 FAISABILITÉ DU PRECISE

2.1. Changement climatique et croissance verte

5. **Risques climatiques et plan d'adaptation :** Le Projet est classé en catégorie 1 du système de sauvegarde climatique de la Banque (CSS). Dans ce contexte, des études détaillées sur les risques liés au changement climatique ont été menés avec le soutien du GCA dans le cadre du Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAAP). L'évaluation détaillée des risques (DRA, 2023) a été menée au niveau national, afin de fournir une vue d'ensemble des différents risques dans les différentes régions. L'évaluation s'est concentrée sur les risques naturels, notamment les glissements de terrain, les sécheresses, les inondations, les fortes pluies et l'érosion, en explorant leur corrélation avec les facteurs liés au climat et leur impact sur l'infrastructure de l'eau. Le rapport du DRA a classé les conséquences en trois catégories : 1) les impacts liés à la ressource en eau et aux infrastructures ; 2) les dommages causés aux infrastructures et aux biens; et 3) les problèmes de santé et d'hygiène.

6. D'un point de vue général, l'analyse climatique au Burundi indique que, malgré l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration, il y a une augmentation projetée des précipitations annuelles pour l'ensemble du pays en 2045 dans tous les scénarios, avec une augmentation plus prononcée dans le Nord par rapport au Sud. Parallèlement, une légère diminution du nombre de jours de pluie est prévue dans le sud du pays. Les projections montrent une augmentation de 5 à 10 % de l'intensité des précipitations extrêmes, selon le scénario. Dans le scénario le plus extrême, une augmentation de 10% de l'intensité des précipitations extrêmes est observée à l'échelle nationale, avec une grande fiabilité. L'analyse climatique n'a pas révélé de variabilité spatiale significative dans la zone des hotspots. L'analyse hydrologique a montré que des débits importants peuvent être atteints dans les principales rivières du bassin versant. Les infrastructures potentielles pourraient être exposées au risque d'inondation en fonction de la bathymétrie locale et de la topographie du site particulier. Le modèle d'érosion a indiqué une distribution spatiale du risque d'érosion qui s'exacerbe dans les pentes raides. Dans l'ensemble, les hotspots présentent un risque faible dans la majorité des cas, bien que certaines zones tendent à présenter des risques plus élevés.

7. Face à ces différents défis, la population des zones désignées pour le projet est confrontée à des infrastructures d'eau endommagées, aggravées par des directives et des décrets gouvernementaux non appliqués concernant la gestion durable de l'eau dans les points d'eau publics. En amont, les glissements de terrain et l'érosion constituent des menaces supplémentaires, exacerbant la vulnérabilité de la région. La population cible est confrontée à des inondations récurrentes qui la privent d'accès à des sources d'eau potable, ce qui nécessite la mise en place de systèmes d'adduction d'eau à partir des collines. La déforestation, due à la pression démographique, intensifie encore la pression sur l'environnement, en particulier sur les collines. Les sources, autrefois abondantes, se sont raréfiées, laissant la population tributaire de l'eau provenant de captages situés dans des régions de plus haute altitude. Cette interaction complexe de facteurs souligne le besoin urgent de solutions globales et durables pour atténuer les vulnérabilités de ces projets, et ainsi remédier à la pénurie d'eau et à la dégradation de l'environnement au sein de la communauté. La capacité d'adaptation de la population est entravée par un manque de ressources et de capacités à faire face aux risques de catastrophes et à s'y adapter.

8. Diverses options d'adaptation à l'épreuve du climat ont été recommandées par le DRA et ont ensuite été modélisées dans la conception du projet. Celui-ci est structuré autour d'une gestion globale des ressources en eau qui implique diverses stratégies, telles que la restauration des bassins versants par le reboisement et la construction de terrasses, l'établissement de zones tampons riveraines et la stabilisation des berges des cours d'eau. D'autres initiatives comprennent la construction et la restauration de zones humides, la mise en œuvre de la GIRE au niveau local, la surveillance des ressources en eau et l'élaboration de plans de sécurité de l'eau. La promotion de l'utilisation des forages, la collecte des eaux de pluie, ainsi que la construction et la réhabilitation d'infrastructures hydrauliques résistantes au climat font partie

intégrante de cet effort global visant à garantir des systèmes hydrauliques durables et résistants. Collectivement, ces actions améliorent la capacité, la longévité et la fiabilité des réseaux d'eau, renforçant ainsi leur résilience face aux effets d'un climat changeant, comme le détaille l'annexe IV.

9. **Le projet est évalué à l'aide de la méthodologie commune des BMD sur l'alignement de Paris et est considéré comme aligné sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation de l'Accord de Paris.**

10. **Empreinte carbone :** Le projet mise fortement sur la réalisation d'infrastructures hydrauliques sobres en carbone et utilisant de l'énergie solaire. Ceci vise à soutenir la marche vers la transition énergétique et éviter des émissions de gaz à effet de serre dans le sous-secteur de l'eau. Le projet est susceptible d'entraîner un déboisement par l'abattage de quelques arbres se trouvant sur le tracé des réseaux d'AEP. Comme mesure compensatrice, d'adaptation au changement climatique et pour la séquestration de carbone, le projet prévoit des activités de reboisement.

11. **Alignement avec la Contribution Déterminée Nationale (CDN) du Burundi :** L'objectif de la CDN en termes d'adaptation est d'accroître la résilience des écosystèmes et des populations face aux impacts de la variabilité et du changement climatique. Les priorités retenues dans le secteur eau concernent les aspects suivants : aménager les retenues collinaires pour la collecte des eaux de pluie et des cours d'eau à des fins agricoles et halieutique, protéger et gérer les zones inondables, améliorer la gestion des eaux à des fins agricoles et halieutiques, pour d'autres usages domestiques et la résilience des systèmes d'eau face aux risques climatiques. Des activités identifiées dans les composantes 1, 2 et 3 sont en lien avec ces priorités. Il est également aligné avec la Stratégie nationale et le Plan d'action du Burundi sur le changement climatique (2013), son premier rapport biennal actualisé (BUR:2022) et la troisième communication nationale sur les changement climatique (2019).

12. **Alignement avec l'Accord de Paris :** Ce projet a été évalué à l'aide des méthodologies conjointes des Banques Multilatérales de financement direct d'Alignement avec l'Accord de Paris pour l'atténuation et l'adaptation et est considéré aligné parce que les activités d'approvisionnement en eau sont comprises dans la liste des activités universellement alignées avec l'accord. Ceci n'est pas incompatible avec les objectifs de l'Accord de Paris qui vise limiter le réchauffement en dessous de 2°C, augmenter la capacité des pays à faire face aux impacts du changement climatique et rendre les flux financiers cohérents. Le détail sur l'alignement du projet à l'accord de Paris se trouve dans l'annexe technique 2.2.

13. **Alignement avec le Plan d'Action de Changement Climatique et Croissance Verte (2021-2025) :** Pour atténuer les risques, il a été proposé d'intégrer des mesures physiques de résilience climatique dans la conception technique de l'infrastructure, autant que des mesures non physiques, et prendre en compte les risques liés au changement climatique dans la préparation d'investissement. Le raisonnement sur l'adaptation au climat soutient fortement l'investissement dans les composantes d'adaptation, y compris les mesures de conception et les meilleures pratiques, pour atténuer les risques actuels liés au changement climatique.

2.2. Autres priorités transversales

Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois

14. La proposition induira des impacts positifs importants décrits à la section 3.2 y compris sur les aspects de réduction durable de la pauvreté, de renforcement de la résilience aux chocs climatiques, l'inclusion sociale et la création d'emplois. Les activités du projet dans leur généralité, favoriseront la création des opportunités d'emploi dans la ZIP. Le projet accordera un point d'honneur à l'adoption d'une approche inclusive et consultative pour une meilleure prise en compte des préoccupations et spécificités des populations vulnérables (jeunes, filles, handicapés, les indigènes batwa, réfugiés et rapatriés, etc.). La prise en compte de ces groupes spécifiques contribuera à renforcer leurs moyens d'existence et la résilience des populations en général. A travers les activités de soutien au secteur privé, le projet contribuera au développement des nouvelles opportunités économiques dans le pays en faveur des jeunes et des femmes ce qui se traduira à long terme par une amélioration des revenus et par ricochet de leurs conditions de vie.

2.3. Opportunités pour renforcer la résilience

15. L'eau est une ressource vulnérable au Burundi et est limitée par divers facteurs, notamment les conditions climatiques fréquemment défavorables dans certaines régions du pays et sa contamination due aux pratiques agricoles et à un assainissement insuffisant. Les fragilités liées au changement climatique menacent la disponibilité et la qualité de l'eau et sont les plus élevées dans le nord et le nord-est du pays, déjà vulnérables aux pénuries de précipitations et à l'érosion des sols dans certaines zones, ainsi que dans les plaines occidentales de l'Imbo, qui connaissent à la fois des pénuries de précipitations et des inondations. L'extension de la zone d'intervention du PASEREC-phase 1 avec le PRECISE à travers le sous-guichet de l'adaptation climatique offre une opportunité à couvrir la nouvelle zone du projet volatile à la sécurité régionale et hôte des réfugiés du conflit armé en RDC.

16. Le projet offre une opportunité de résilience fondée sur l'abondance des ressources en eau dont dispose le Burundi pour atténuer l'accès limité à l'eau potable des populations exclues des services sociaux de base. En effet, la majeure partie du pays est traversée par un dense réseau de cours d'eau permanents et de nombreux axes de drainage appartenant à deux grands bassins versants africains, le bassin du Nil et celui du fleuve Congo. De plus, le Burundi est très riche en lacs naturels, notamment les lacs Tanganyika, Cohoha, Rweru et Rwihinda. Les zones d'intervention du projet structurées autour de ces sources de résilience forment un levier pour renforcer la cohésion sociale et réduire la disparité régionale afin d'accroître l'inclusion sociale et économique.

2.4. Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes

17. Le projet est classé en catégorie 2 selon le « *Gender Marker System (GMS)* » de la Banque indiquant que le genre et l'autonomisation des femmes sont des objectifs principaux. Les femmes agricultrices seront d'importantes bénéficiaires du projet et celui-ci contribuera via l'ensemble de ses composantes à réduire les écarts de genre existant en termes d'accès aux emplois et aux compétences à travers: (i) la création d'emplois verts et sensibilisation à agriculture résiliente, (ii) soutien aux coopératives agricoles de la ZIP et (iii) renforcement des compétences dans la gouvernance de l'eau ciblant principalement les femmes et les jeunes. En outre, il développera des infrastructures d'accès à l'eau potable et pour l'irrigation permettant une action transformatrice qui réduira la peine et le temps de ce travail non rémunéré effectué principalement par les femmes et les filles. Le projet accompagnera les femmes agricultrices dans des nouvelles techniques de production agricoles ainsi que du financement permettra de plus grandes opportunités économiques. La proposition se voudra renforcer les activités conduites sous la première phase et parmi elles, le nombre de coopératives agricoles à établir, aligné avec les piliers 1 et 2 de la stratégie genre de la BAD, d'autonomiser des femmes par l'accès aux financements et aux marchés, et d'améliorer l'employabilité des femmes par un renforcement de leurs compétences. Ces coopératives pourront bénéficier de formation en activités génératrices de revenus qui pourraient être éligibles à des financements par les Banques d'Investissements de la Femme (BIDF) et des Jeunes (BIJ), institutions burundaises œuvrant pour l'amélioration de l'inclusion financière et l'entrepreneuriat féminin. Les femmes seront aussi formées techniquement afin de participer à la gestion et maintenance des ouvrages hydrauliques pour une meilleure participation dans des domaines où elles sont moins représentées. Une analyse de genre détaillée et un plan d'action se trouve en annexe 3-3.

2.5. Autonomisation et développement des compétences des jeunes

18. Le projet impliquera les jeunes à toutes les phases, de la préparation à la mise en œuvre. Au moins 50 % des consultations communautaires cibleront les jeunes et 80% des 2700 emplois (dont 1150 emplois directs) à créer notamment dans la construction des infrastructures, la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable en milieu rural, les comités de gestion des latrines ainsi que les emplois dans l'agriculture à créer seront composés d'au moins 80 % de femmes et de jeunes avec dont au moins 50% de jeunes. Les emplois seront repartis 40% de jeunes femmes, 40% de jeunes hommes, 10% de femmes

adultes et 10% d'hommes adultes. Les jeunes seront autonomisés grâce au développement des compétences et à l'emploi dans les programmes d'infrastructures et de l'agriculture. La mise en place d'une ligne de crédit de US\$500,000 dans les Banques d'Investissements de la Femme et des Jeunes servira de mécanisme d'accélération et de pérennité de ces résultats. Le programme de sensibilisation aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ciblera au moins 50% de jeunes. Le personnel sera formé à la gestion décentralisée des services EAH, avec un objectif de 50 % de jeunes.

3 INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

A Instruments juridiques

19. Les deux (02) instruments juridiques prévus pour ce projet sont : (i) Un Protocole d'accord entre la République de Burundi (le « Donataire ») d'une part, et le Fonds africain de développement (Guichet d'action climatique) (le « Fonds ») d'autre part ; et (ii) un Accord tripartite de financement et d'exécution entre le Fonds, la République de Burundi (le « Gouvernement Hôte »), et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (l'« Unicef » ou l'« Entité de l'ONU ») (l'Accord tripartite).

Conditions associées à l'intervention du Fonds

20. **Entrée en vigueur** : Le Protocole d'accord et l'Accord tripartite entreront en vigueur dès leurs signatures par les parties.

B. Conditions préalables au premier décaissement des dons

21. Outre l'entrée en vigueur du Protocole d'accord et de l'Accord tripartite conformément au paragraphe 79 ci-dessus, l'obligation du Fonds de procéder au premier décaissement des dons est subordonnée à la réalisation par le Donataire, des conditions suivantes : La soumission au Fonds d'une copie signée :

- (a) d'un Accord subsidiaire entre le Donataire et l'Agence d'exécution (AHAMR), satisfaisant sur le fond et la forme pour le Fonds ; et
- (b) La soumission d'un programme de travail satisfaisant sur le fond et la forme pour le Fonds.

C. Autres conditions

22. Le Donataire s'engage à fournir au Fonds, au plus tard six (06) mois après l'entrée en vigueur du Protocole d'accord et de l'Accord tripartite :

- (a) les pièces justificatives de la mise en place des équipes relais dans chacune de sept (07) provinces constituées d'un responsable provincial de l'AHAMR et d'un technicien en hydraulique, agent provincial de l'AHAMR dont les qualifications et termes de références auront été préalablement soumises à l'approbation du Fonds ;
- (b) des pièces justificatives du recrutement : (i) d'un expert en gestion des risques de catastrophe ; et (ii) d'un expert en évaluation et adaptation des Infrastructures écosystémiques résistantes au changement climatique en complément à l'UGP du PASEREC dont les qualifications et termes de références auront été préalablement soumises à l'approbation du Fonds.
- (c) La fourniture de la preuve de l'approbation du financement du GCA dont les termes et conditions auront été jugés acceptables par le Fonds ou la soumission de preuves satisfaisantes de l'obtention d'autres fonds permettant de combler le déficit de financement créé par l'absence d'Accord de cofinancement, au plus tard six (06) mois après la date d'approbation du projet.

Conformité aux politiques du Fonds

- ☒ Cette proposition est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.
- ☐ Il existe des exceptions aux politiques de la Banque.

4 RECOMMANDATION

23. La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver la proposition d'un Don de six millions deux cent cinquante mille unités de compte (6 250 000 UC) des ressources du Guichet d'action climatique à la République du Burundi comme suit :
- a) Un don de 5 494 450 UC à la République du Burundi pour la mise en œuvre de la composante 1 ; des activités B1.1 à B1.5 et B1.7 à B10 de la composante 2; et la composante 3 du programme ; et
 - b) Un don de 755 550 UC à décaisser directement au profit de l'Unicef (en sa qualité d'agence d'exécution) de l'activité B1.6 de la composante 2 du programme aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

5 CADRE DE RESULTAT

A		INFORMATIONS SUR LE PROJET						
I INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Projet de Renforcement de la résilience au Changement Climatique par l’amélioration de l’information et de la sécurité de l’Eau (PRECISE) – Avenant au Programme d’Appui au Secteur de l’Eau et de Renforcement de la Résilience au Changement Climatique (PASEREC) Phase 1 - Code SAP : P-BI-E00-004					I PAYS/RÉGION: BURUNDI			
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU projet : Renforcer la résilience face aux effets du changement climatique et améliorer durablement des conditions de vie socio-économiques des populations dans la zone d’implémentation du programme (ZIP)								
I INDICATEUR(S) D’ALIGNEMENT : Accès au moins aux services de base en matière d’eau potable (% de la population) dans 7 provinces du Burundi ; Personnes ayant accès à l’assainissement (nombre) – dont femmes dans 7 provinces du Burundi								
B		MATRICE DES RÉSULTATS						
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS				INDICATEUR DU CMR	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (2024)	CIBLE (2029)	MOYENS DE VÉRIFICATION
I ÉNONCÉ D’EFFET 1 : Les populations des zones rurales ciblées, notamment les femmes, ont accès aux services sécurisés d’eau potable, d’assainissement et d’hygiène résilients au climat et et a des emplois durables								
Indicateur d’effet 1.1 : Personnes (50 % femmes) additionnelles avec accès sécurisé aux services améliorés et climato-résilients d’eau potable en milieu rural				□	Nb	0	Init*: 550,000 Avenant**: 364,000	Rapport d’impact socio-économique
Indicateur d’effet 1.2 : Personnes (50 % femmes) additionnelle avec accès sécurisé aux services améliorés et climato-résilients d’assainissement en milieu rural				□	Nb	0	Init*: 270,000 Avenant **: 194,000	
Indicateur d’effet 1.3 : Emplois (<80% femmes et jeunes) direct and indirects générés dans la zone du projet dont 40% de jeunes femmes, 40% de jeunes hommes, 10% de femmes adultes et 10% d’hommes adultes.				□	Nb	0	Init*: 7,400 Avenant **: 2,700	
I ÉNONCÉ D’EFFET 2 : Nouveaux projets d’investissement climato-résilient d’alimentation en eau potable et d’assainissement dans 3 provinces (Gitega, Mwaro, Kayanza) et un plan de modernisation (« villagisation ») de 4 villages sont préparés et mis à la disposition du Gouvernement et des bailleurs de fonds								

Indicateur d'effet 2.1 : Nouveaux projets d'AEPA en milieu rural préparés	□	Nb	0	Init*: 3 FA **: 1	Rapports d'études validés
I ÉNONCÉ D'EFFET 3 : La production agricole irriguée est améliorée et les AGR au profit des jeunes et des femmes sont soutenues					
Indicateur d'effet 3.1 : Production agricole vivrière irriguée additionnelle (production totale TEC)	□	TEC	0 millions	Init*: 2 millions Avenant **: 800,000	Rapport d'impact socio-économique
I ÉNONCÉ DE PRODUIT 1: Services sécurisés d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène résilients au climat en milieu rural dans les provinces de Bubanza, Cibitoke, Cankuzo, Rutana et Ruyigi					
Infrastructures et Services d'eau potable dans les provinces de Bubanza, Cibitoke, Cankuzo, Rutana et Ruyigi					
Indicateur de produit (IP) 1.1 : Nombre de bornes fontaines additionnelles construites avec aires de repos et latrines	□	Nb	0	Init*: 202 Avenant **: 100	PV de réception et visites de sites
Indicateur de produit 1.2: Nombre de branchements privés (BP) additionnels réalisés	□	Nb	0	Init*: 4,500 Avenant **: 1000	
Infrastructures et facilités d'assainissement et d'hygiène					
IP 1.3: Latrines institutionnelles écologiques sensibles au genre (écoles, centres de santé, points d'AEP, lieux de cultes etc.) –Approche « Ecole à 3 étoiles »	□	Nb	0	Init*: 275 Avenant **: 100	PV de réception et visites de sites
Indicateur de produit 1.4: Personnes sensibilisées aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement dans (50% femmes et 50% de jeunes)	□	Nb	0	Init*: 315,000 Avenant **: 285,000	Rapport de sensibilisation aux bonnes d'hygiène et d'assainissement
I ÉNONCÉ DE PRODUITS 2 : Préparation d'investissement d'AEPA en milieu rural et Plan de modernisation (« villagisation ») de villages					
IP 2.1 : PCDC intégrant les aspects de la politique nationale de « villagisation » sensibles au changement climatiques élaborés et validés	□	Nb	0	Init*: 7 Avenant **: 7	PCDC approuvé
I ÉNONCÉ DE PRODUITS 3 : Développement de l'eau Agricole et activités socio-économiques pour le renforcement de la résilience au changement climatique					
IP 3.1 : Rapports Etudes faisabilité/conception détaillée et EIES pour aménagement de 300 ha périmètre hydroagricole validé	□	Nb	0	1	Etudes approuvées

IP 3.2 : Coopératives agro-pastorales équipées pour la petite irrigation et la transformation locale (>50%coopérative féminine)	☐	Nb	0	Init*: 6 Avenant **: 3	Procès-verbaux de remise ou d'installation des équipements et visite de terrain
I ÉNONCÉ DE PRODUITS 4 : Renforcement de la gouvernance sectorielle de l'eau, de la GIRE et des capacités des acteurs					
IP 4.1 : Cadre de coordination sectorielle du sous-secteur de l'eau potable fonctionnel	☐	Nb	0	Init* : 1 Avenant * : 2	Compte rendu de réunion du cadre de coordination
IP 4.2 : Acteurs au niveau national et décentralisé dont les capacités sont renforcées en matière de gestion du service d'AEPA (>30% femmes et >50% de jeunes)	☐	Nb	0	Init* : 465 Avenant * : 135	Listes de présences aux formations